



Les Commissions du Comité de l'Eau et de la Biodiversité

Réunion plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité

Jeudi 16 novembre 2017

Olivier BOURGEOIS

DEAL / Service Paysages Eau et Biodiversité



Les Commissions

Afin de préparer les travaux du CEB, et contribuer à l'atteinte des objectifs du SDAGE, il est proposé de créer au sein du CEB Martinique



4 commissions thématiques.

chargées d'assurer le suivi des thèmes suivants :

- « usages et pratiques »,
- « Milieux aquatiques »,
- « Biodiversité et Territoires »,
- « Communication ».

Les Commissions

Les commissions disposent d'une feuille de route fixant un cadre de travail ainsi que les modalités pratiques de fonctionnement.

La feuille de route peut être finalisée par le président de la commission après approbation de la présidente du CEB.

La feuille de route indique pour chaque commission :

- Son organisation
- La ou les thématique(s) traitées
- Son rôle, ses objectifs et le calendrier de travail

ORGANISATIONS DES COMMISSIONS

Les commissions sont composées d'un président désigné et de membres volontaires intéressés par la thématique.

Le Président et le Vice-Président du CEB y sont membres de droit.

Chaque commission se réunit sur sollicitation de la présidente du CEB et au moins une fois par trimestre.

Les sujets traités par les commissions devront faire l'objet d'une validation par la Présidente du CEB.

Les commissions se réunissent sur convocation de leur président, pour traiter de sujets en lien avec leurs missions.

Les commissions disposent d'un secrétariat assuré soit par la DEAL ou l'ODE.

Les commissions peuvent travailler, entendre, les experts nécessaires à la bonne marche de leurs travaux.

Les travaux et propositions des commissions devront faire l'objet d'une restitution au CEB par leur président.



THEMATIQUES TRAITÉES PAR LES COMMISSIONS

COMMISSION « USAGES ET PRATIQUES »

La pêche
L'agriculture
L'urbanisme
L'assainissement
L'industrie
La baignade

- Secrétariat tenu par la DEAL

COMMISSION « MILIEUX AQUATIQUES »

La connaissance du fonctionnement des écosystèmes

Le suivi de la qualité des milieux

- Secrétariat tenu par l'ODE

COMMISSION « BIODIVERSITE ET TERRITOIRE »

La biodiversité
L'aménagement du territoire

- Secrétariat tenu par la DEAL

COMMISSION « COMMUNICATION »

la connaissance du SDAGE
Elle devra aussi fédérer les acteurs de l'eau et de la biodiversité

- Secrétariat tenu par l'ODE





ROLES ET OBJECTIFS DES COMMISSIONS

ROLES ET OBJECTIFS DE LA COMMISSION « USAGES ET PRATIQUES »

En phase d'élaboration du SDAGE, la commission peut être saisie pour faire des propositions au comité de l'eau et de la biodiversité sur les dispositions du SDAGE à adopter, modifier ou compléter en lien avec les sujets qu'elle a à traiter.

Une fois le SDAGE élaboré, la commission peut être saisie pour suivre l'avancement des dispositions du SDAGE et de son programme de mesure.

La commission est le lieu privilégié pour la restitution approfondie des études, rapports et enquêtes en lien avec les sujets qu'elle a à traiter.

La commission doit aider à cadrer les programmes d'actions pour une mise en œuvre par l'ODE, opérateur privilégié du CEB et formule des propositions dans ce sens.

La commission fait des propositions pour l'amélioration des rejets de tous ordres, pour le respect des débits minimum biologiques, pour la prise en compte du SDAGE dans les documents d'urbanisme en tenant compte des contraintes et des spécificités locales.

La commission peut assurer une veille événementielle et analyser les événements survenus au regard des préoccupations du bassin.

La commission peut assurer la relation entre le CEB et le monde agricole, la pêche, l'urbanisme, l'industrie et les opérateurs et collectivités compétentes en assainissement.

La commission peut formuler des avis préalables aux sujets traités en séance plénière.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE



ROLES ET OBJECTIFS DES COMMISSIONS

ROLES ET OBJECTIFS DE LA COMMISSION « MILIEUX AQUATIQUES »

La commission est le lieu privilégié pour la restitution approfondie des études, rapports et enquêtes en lien avec les sujets qu'elle a à traiter.

La commission aide à cadrer les programmes d'actions pour une mise en œuvre par l'ODE, opérateur privilégié du CEB et formule des propositions dans ce sens.

Elle veille sur la qualité des masses d'eau.

La commission suit les pressions et des plans d'actions pour leur réduction.

La commission peut faire des propositions pour l'acquisition de connaissance sur les milieux aquatiques.

La commission suit les actions relatives aux milieux aquatiques portées par les acteurs du bassin.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE

ROLES ET OBJECTIFS DES COMMISSIONS

ROLES ET OBJECTIFS DE LA COMMISSION « BIODIVERSITE ET TERRITOIRE »

La commission est le lieu privilégié pour la restitution approfondie des études, rapports et enquêtes en lien avec les sujets qu'elle a à traiter.

La commission s'assure de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie régionale de la biodiversité (afin d'assurer la concertation prévue par l'article L. 110-3).

Elle suit l'élaboration et la révision du schéma d'aménagement régional (SAR), volet trame verte et bleue ;

Elle suit les orientations de programmation financière des contrats de plan État-région

Elle donne un avis sur les orientations stratégiques prises par les délégations territoriales de l'AFB

Elle donne un avis sur les consultations des collectivités ou du préfet sur des mesures réglementaires, sur les documents de planification et sur tout sujet ou tout projet sur lesquels ils sont amenés à émettre un avis ou à prendre une décision traitant expressément ou touchant la biodiversité ou ayant un effet notable sur celle-ci.

Elle peut faire des propositions pour une meilleure prise en compte de la biodiversité en Martinique.

ROLES ET OBJECTIFS DES COMMISSIONS

ROLES ET OBJECTIFS DE LA COMMISSION « COMMUNICATION »

La commission est le lieu privilégié pour la restitution approfondie des études, rapports et enquêtes en lien avec les sujets qu'elle a à traiter.

La commission doit aider à cadrer les programmes d'actions pour une mise en œuvre par l'ODE, opérateur privilégié du CEB et formule des propositions dans ce sens.

La commission propose des actions de communication relatives au SDAGE.

Elle suit les différentes actions de communication et de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Elle définit des synergies avec les acteurs compétents du bassin.

Elle suit les travaux de l'Observatoire de l'eau de la Martinique.

Quelle(s) commission(s) choisissez vous ?

Les commissions ont besoin de la participation du plus grand nombre pour échanger, réfléchir et apporter contributions sur les différents thèmes

COMMISSION « USAGES ET PRATIQUES »

La pêche
L'agriculture
L'urbanisme
L'assainissement
L'industrie
La baignade

- Secrétariat tenu par la DEAL

COMMISSION « MILIEUX AQUATIQUES »

La connaissance du fonctionnement des écosystèmes

Le suivi de la qualité des milieux

- Secrétariat tenu par l'ODE

COMMISSION « BIODIVERSITE ET TERRITOIRE »

La biodiversité
L'aménagement du territoire

- Secrétariat tenu par la DEAL

COMMISSION « COMMUNICATION »

La connaissance du SDAGE
Elle devra aussi fédérer les acteurs de l'eau et de la biodiversité

- Secrétariat tenu par l'ODE



Merci de votre attention.